



PERIAL

ASSET MANAGEMENT

INFORMATION RELATIVE AUX CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Entité propriétaire	
Contrôle interne	

Rédaction	Approbation
Date : 25/10/16	Date : 01/12/2016

Validation comité procédure	Validation Directoire
Date :	Date : 05/12/2016

N° de version	Date de mise à jour	Commentaires
Version 1	25/10/16	Version initiale
Version 2	08/03/2017	III Organisation

Champ d'application
Le présent document vise l'information réglementaire relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de PERIAL AM

Contenu

I.	PREAMBULE	2
II.	DEFINITION	2
III.	ORGANISATION	2

I. Préambule

Conformément au décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012, Perial Asset Management met à la disposition de ses clients une mention relative aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement.

II. Définition

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont des éléments d'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Ils permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- Le **critère environnemental** tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- Le **critère social** prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.
- Le **critère de gouvernance** vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

III. Organisation

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Perial Asset Management a choisi de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

A ce titre, Perial Asset Management est signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

La gestion mise en œuvre à travers les portefeuilles gérés n'est pas dictée ni restreinte simultanément par ces seuls principes. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'investissement, Perial Asset Management assume pleinement son rôle d'investisseur responsable.